



Brève du SNUipp n°19



Communiqué FSU - Les Lilas le 16 octobre 2017 Fonction Publique : un non rendez-vous salarial

Lors du rendez-vous salarial de ce jour, le Ministre a confirmé nos inquiétudes : **gel du point d'indice, jour de carence, report* d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR »** : sur ce dernier point, la décision brutale de revenir sur cet accord salarial, annoncée officiellement aujourd'hui, constitue une rupture de la parole de l'État qui ne figurait même pas au programme du candidat Emmanuel Macron. L'ensemble des décisions confirment la dégradation prévisible du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires.

Il aura fallu maintes interventions et la mobilisation des agents pour que le ministre annonce que l'augmentation de la CSG serait strictement compensée pour les fonctionnaires, y compris pour les nouveaux recrutés, petite avancée mais qui ne correspond pas à la promesse d'Emmanuel Macron d'augmenter leur pouvoir d'achat à cette occasion. Le Ministre a aussi annoncé la reconduction de la prime dite « GIPA », maigre compensation pour les agent-es ayant subi une perte de pouvoir d'achat entre 2012 et 2016: c'est donc bien le moins !

Pour tout le reste, aucune réponse n'a été apportée à nos demandes. En outre, le Ministre renvoie aux mutuelles la responsabilité éventuelle d'une compensation du jour de carence, ce qui entérinerait cette mesure injuste pour les agent-es et reporterait *in fine* le coût sur les cotisations.

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics ne répond pas aux demandes portées par les personnels en grève et dans les manifestations le 10 octobre. La FSU a réaffirmé son opposition à cette politique salariale désastreuse qui augure bien mal de la reconnaissance des plus de 5 millions d'agents de la Fonction Publique.

Elle portera, la nécessité que les fédérations de fonctionnaires se retrouvent pour trouver les moyens, dans les suites de ce que les agents ont exprimé le 10 octobre dernier, d'obtenir une réorientation de cette politique.

* Ce qui est reporté :

Les mesures PPCR inscrites au calendrier pour 2018 sont reportées d'un an. Elles feront l'objet de nouveaux décrets d'application.

☞ **1er janvier 2019** (au lieu de 01/01/2018) : seconde conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire, sous la forme de 5 points d'indice. Ce report aura un impact sur le montant des pensions.

☞ **1er janvier 2020** (au lieu de 01/01/2019) : dernière revalorisation des grilles, de 0 à 15 points d'indice selon l'échelon.

☞ **1er janvier 2021** (au lieu de 01/01/2020) : création d'un 7^{ème} échelon dans la nouvelle grille de la hors classe (indice sommital 821).

Vous souhaitez plus de précisions sur les mesures PPCR ?

Inscrivez-vous à notre stage syndical du 23 novembre prochain

(demande en PJ à compléter et à envoyer à votre IEN avant le 23 octobre).

Pensez à nous informer de votre inscription par mail.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : de 9h à 12h

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>